



# RÈGLES SPÉCIALES DES INSCRIPTIONS

4<sup>E</sup> CONGRÈS — VIRTUEL  
31 mai au 2 juin 2021

**NOS MEMBRES  
AU CŒUR  
DE NOS ACTIONS**

# RÈGLES SPÉCIALES DES INSCRIPTIONS AU 4<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FIM-CSN



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

**31 mai au 2 juin 2021**  
**VIRTUEL**

---

## INSCRIPTIONS

Le syndicat envoie les lettres de créance de sa délégation, dûment signées par deux (2) dirigeantes ou dirigeants autorisés du syndicat, à la trésorerie de la fédération AU MAXIMUM cinq (5) jours avant l'ouverture du congrès (24 mai 2021).

Pour détenir une délégation officielle, **les syndicats devront avoir payé leur redevance et les per capita du mois de FÉVRIER 2021.**

Nous vous suggérons l'envoi courriel ([FimCongres2021-inscriptions@csn.qc.ca](mailto:FimCongres2021-inscriptions@csn.qc.ca)). Les envois postaux seront acceptés, mais compte tenu des nombreux retards, pas recommandés. Assurez-vous de respecter les délais. **Aucune lettre de créance reçue après le 24 mai ne sera acceptée.**



*Seuls les délégué-es inscrits avant le 24 mai 2021  
pourront participer au 4<sup>e</sup> congrès.*

Un lien ZOOM sera acheminé par courriel la semaine précédant le congrès à l'adresse indiquée sur la lettre de créance et fera office de confirmation d'inscription.

---

## FRAIS D'INSCRIPTION

AUCUNS frais d'inscription ne sont exigés compte tenu du contexte virtuel du congrès.